



# Les Archers de Bompas



☎ 04 68 61 00 69

Affiliation FFTA 11 66 188

☎ 06 77 99 78 54

Affiliation FFH 110662604

agrément DDJS 66 S 482

## REGLEMENT INTERIEUR

Les responsables de l'école de tir, (François, Lucile et Luc), sont des bénévoles et assurent les cours de tir à l'arc (hors vacances scolaires).

Tous les archers étant bénévoles, un petit geste de chacun est bénéfique pour le bon fonctionnement du club.

Un minimum de respect envers les autres archers et leur matériel est nécessaire pour le bon déroulement des entraînements.

Nous tenons à ce que les cours se déroulent dans les meilleures conditions pour tous, par conséquent, les téléphones portables ainsi que tout matériel de musique ou jeux, sont interdits pendant la durée des cours.

Le matériel est mis à la disposition des archers débutants sous leur responsabilité. Ces derniers doivent après chaque entraînement remettre les arcs détendus à leur place.

Le remplacement des cibles usagées sera décidé par le responsable de l'entraînement et non sur décision des archers.

Ranger les cibles usagées par diamètre, ranger les clous dans la boîte, balayer, fermer tout.

Les réparations des dégradations tant de matériel, que de locaux, seront à la charge des contrevenants.

Les passages de flèches, se dérouleront à des dates fixées, et en présence d'un responsable de l'école de tir.

## REGLES DE SECURITE

### Les archers ne doivent pas :

Courir en direction des cibles.

Sortir de l'enceinte du club pendant les heures de cours, sans raison valable.

Tous nos jeunes archers (particulièrement les poussins) doivent être obligatoirement pris en charge par un adulte à la fin de chaque cours sauf **avis contraire écrit** de son représentant légal, ce qui décharge le club de toute responsabilité. Un cahier de présence est tenu lors des entraînements « jeunes » afin de confirmer la présence des jeunes archers laissés sous la responsabilité des entraîneurs.

### On ne doit pas :

Pointer l'arc vers quelqu'un, avec ou sans flèches.

Sur le pas de tir, encocher une flèche si quelqu'un se trouve entre lui et les buttes de tir.

Tendre un arc, avec ou sans flèche encochée, en dehors du pas de tir.

Tenir un arc horizontalement sur la ligne de tir, tirer une flèche verticalement, ne pas se tenir juste derrière l'archer retirant ses flèches de la cible.

### Les archers doivent :

Laisser les arcs au pas de tir avant d'aller chercher les flèches.

**Attendre le signal pour aller aux cibles.**

Respecter les distances de tir correspondant à leur couleur de flèche acquise lors des différents passages.

### Comportement des adhérents :

Autant par son vocabulaire que par son attitude, chacun respecte l'autre et lui-même.

### ON ATTEND DE NOS ARCHERS :

- ° Politesse, respect et bonne tenue au sein du club, et pendant les compétitions.
- ° Maîtrise de ses paroles et de son comportement.

**Tout adulte de l'équipe d'encadrement du club peut intervenir voire sanctionner momentanément un archer sur des problèmes de comportement ou de sécurité.**

Comme chaque année, pour un bon déroulement des cours, nous rappelons à tous nos adhérents que lors des séances d'entraînement, nous attendons d'eux : attention, calme et sérieux afin que les cours se déroulent dans les meilleures conditions pour tous. La pratique d'un sport quel qu'il soit, implique une adhésion à ces principes. Il est donc évident que les entraînements sont prévus, dans un premier temps pour l'initiation et dans un deuxième temps pour un perfectionnement. En aucun cas il ne s'agit d'une garderie ou d'une cour de récréation car cela perturbe fortement le travail des archers consciencieux.

A chacun de prendre en charge ses actes et à en assumer les conséquences.

**Le Président, après délibération avec son équipe d'encadrement, se réserve le droit de refuser de continuer à admettre un archer qui n'observerait pas le règlement.**

Les horaires de l'école de tir devront être respectés pour ne pas perturber les entraînements.

### **Responsabilité du club**

Les Archers de Bompas déclinent toute responsabilité concernant le vol et la dégradation d'objets personnels introduits dans ses murs (portables, jeux, MP3...) ainsi que le matériel laissé dans l'enceinte du club.

**Le club ne peut être tenu pour responsable lors des accidents ou incidents dus à la non observation des consignes du règlement.**

En fonction des normes de sécurité actuellement établies, il a été jugé primordial de minimiser les risques d'accident au maximum, en évitant une utilisation non conforme à la pratique du sport qu'il représente et dans le respect d'un encadrement par des personnes compétentes et sur des sites adaptés. Il ne faut pas oublier **qu'un arc est, avant tout, une arme à par entière**. Par conséquent, il est formellement interdit d'emporter l'arc du club chez soi.

### **Obligations financières**

La cotisation est annuelle: de septembre à fin août

- adulte :
- jeunes : de poussin à junior

S'il y a 2 adultes ou un adulte et un enfant de la même famille, déduire 8 €.

La cotisation annuelle comprend : la cotisation, la licence ainsi que l'assurance.

Cette cotisation est payable dès l'inscription de l'adhérent (chèque ou espèces).

Le Président et le Trésorier se tiennent à votre disposition pour valider le « Passeport Temps Libre » délivré par la CAF aux familles qui en bénéficient.

Lors de l'inscription, le **prêt** d'un arc est prévu **pour chaque nouvel adhérent qui s'inscrit pour la première fois** et ce pour une période de 3 mois maximum.

Par la suite, deux options sont offertes :

- la location au sein du club d'un arc dont le montant s'élève à 20 € par trimestre (**Location payable dès le début du premier trimestre pour les anciens licenciés.**)
- l'achat d'un arc.

Pour une question de sécurité, chaque archer doit avoir dans les plus brefs délais :

- 9 flèches
- 1 carquois
- une palette, un protège bras, une dragonne.
- une élastique pour l'échauffement.

**Pour la compétition et pour l'entraînement, le port de chaussures de sport fermées est obligatoire. De plus les compétiteurs doivent concourir avec le maillot du club et le bas noir. Le jean n'est pas autorisé par notre fédération.**

**Merci de bien vouloir respecter ces règles élémentaires.**

F.Navajas